



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2014

1. LA MISSION D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DE L'UNION AFRICAINE EN TUNISIE (SEPTEMBRE 2014)

La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA) a été déployée en Tunisie conformément aux Directives de l'Union Africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections de 2002 et ce, pour les élections législatives et présidentielles en Tunisie qui auront lieu en octobre et novembre 2014. La mission d'observation Electorale de l'Union africaine se compose de 11 observateurs et experts venant de différents pays africains et qui se sont déployés en Tunisie à partir du 1^{er} octobre 2014.

Leur mission couvrira plusieurs régions en Tunisie et observera différentes phases du processus électoral, y inclus la formation du personnel des bureaux d'élections, la sensibilisation des votants, la couverture médiatique, la préparation du scrutin et le suivi du contentieux électoral. Les observateurs auront pour mission la collecte et l'analyse des données concernant le processus électoral, sur la base des textes et instruments relatifs aux élections et à la bonne gouvernance, à l'échelle continentale.

HAJER GUELDICH



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2014

2. LA COUR AFRICAINE ELIT UN NOUVEAU BUREAU (SEPTEMBRE 2014)

Le 8 septembre 2014, à l'ouverture de la 34^e session ordinaire de la [Cour africaine des droits de l'homme et des peuples](#), la Cour africaine a élu un nouveau Bureau pour une période de deux ans.

Le nouveau Bureau est composé de :

1. Hon. Juge Augustino S. L. Ramadhani (Président)
2. Hon. Juge Elsie N. Thompson (Vice-Présidente)

Le nouveau Bureau remplace l'Hon. Juge Sophia A. B. Akuffo et l'Hon. Juge Bernard M. Ngoepe, respectivement ancienne Présidente et ancien vice-président, dont le mandat de Juges de la Cour a pris fin ce 8 septembre 2014.

Ce même jour, trois membres nouvellement élus de la Cour africaine ont prêté serment pour un mandat de six ans. Les Juges élus à la 25^e session ordinaire du Conseil exécutif et nommés par la 23^e Conférence des chefs d'État de l'Union africaine en juin 2014 sont:

1. Hon. Juge Rafea Ben Achour (Tunisie)
2. Hon. Juge Solomy Balungi Bossa (Ouganda)
3. Hon. Juge Angelo Vasco Matusse (Mozambique)

La revue online «Ordre juridique international et droits de l'homme» présente ses sincères félicitations au juge Rafâa Ben Achour.

PAR HAJER GUELDICH



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2014

3. ABANDON DES PROCEDURES D'APPEL DE L'AFFAIRE KATANGA A LA CPI (JUN 2014)

Le 25 juin 2014, la défense et l'accusation dans l'affaire Germain Katanga ont retiré leur pourvoi en appel contre le jugement de la Cour pénale internationale (CPI) initié en début d'année. Les juges avaient conclu que Katanga était coupable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La défense a retiré son pourvoi en appel contre la peine de 12 ans prononcée contre l'ancien chef de milice congolais.

Le Procureur de la CPI, Mme Fatou Bensouda a expliqué qu'elle a décidé d'abandonner son pourvoi en appel en raison du fait que Katanga a exprimé ses sincères regrets et accepté le jugement.

Il est regrettable que les charges de crimes sexuels et sexistes, y compris le viol et l'esclavage sexuel non retenues contre Katanga ne soient pas poursuivies davantage. En tant que militant en faveur de la poursuite des crimes de violence basée sur le genre, le retrait de l'appel de l'Accusation constitue un pas en arrière dans la quête de la poursuite de la violence basée sur le genre.

HAJER GUELDICH



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2014

4. ASSASSINAT DE L'AVOCATE ET MILITANTE DES DROITS DE L'HOMME SALWA BUGHAIGHIS EN LIBYE (JUIN 2014)

Le 25 juin 2014, Salwa Bughaighis, ancien membre du Conseil national de transition de Libye, avocate et militante des droits de l'homme, et vice-présidente de la Commission de préparation du dialogue national a été assassinée à son domicile à Benghazi par des inconnus armés. Mme Bughaighis était une militante libérale et l'un des plus grands défenseurs des droits de l'homme en Libye, avant même la révolution de février 2011. Elle a également été l'une des figures de la révolution libyenne, et l'une des fondatrices de la Commission de préparation du Dialogue national qui a dirigé la période de révolution. Ces actes de violence contre des citoyens non seulement mettent en évidence l'incapacité du gouvernement libyen à protéger ses citoyens, mais constituent aussi un énorme recul dans la marche de la Libye vers un État démocratique. Les événements tragiques de l'été 2014 en Libye montrent que la transition démocratique en Libye peine à avoir lieu et que les tensions entre belligérants n'ont pas fini de causer des pertes humaines inutiles et des dommages matériels inexplicables. Une situation intolérable qui engendre la pérennisation du conflit armé et l'échec du processus de transition démocratique. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 459^{ème} réunion tenue au niveau ministériel, le 23 septembre 2014, a adopté une décision (PSC/MIN/COMM. (CDLIX) dans laquelle, il:

1. «Réitère la préoccupation de l'UA face à la situation qui prévaut actuellement en Libye, laquelle est marquée par une insécurité généralisée, l'existence de multiples groupes armés occupant différentes parties du pays, l'effondrement de l'autorité de l'État et de profondes divisions politiques et sociales (...)

2. Condamne fermement tous les actes de violence en Libye, notamment le ciblage délibéré de civils et d'institutions civiles, les assassinats ciblés d'individus, y compris des militants des droits de l'homme et d'autres acteurs de la société civile, et les actes de représailles, ainsi que les actes insensés de destruction de biens et d'infrastructures (...)

10. Souligne qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise actuelle en Libye, et rejette toute interférence militaire extérieure, qui ne peut qu'exacerber et polariser davantage la situation, éloignant ainsi les perspectives d'une solution politique et pacifique faisant l'objet d'une pleine appropriation par les parties prenantes libyennes (...)

HAJER GUELDICH